



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°101/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Plan d'actions de prévention contre la radicalisation.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui a défini la géographie prioritaire et identifié le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et le quartier prioritaire du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Espirit,

Vu la délibération du conseil communautaire n°66/2015 du 29 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015–2020,

Vu la lettre circulaire n°5858 du Premier Ministre à destination des Préfets et datée du 13 mai 2016,

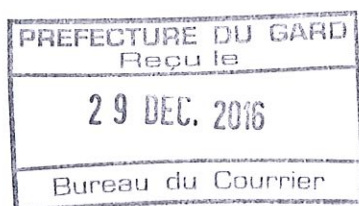
Considérant que cette question a été présentée à la Commission solidarité et politique de la ville du 24 novembre 2016,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer le plan d'actions de prévention contre la radicalisation et tous documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016



Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le **29 DEC. 2016**



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°102/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui a défini la géographie prioritaire et identifié le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et le quartier prioritaire du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Esprit,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts pour l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire n°66/2015 du 29 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020,

Considérant la volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants en Quartier Politique de la Ville,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission solidarité et politique de la ville du 28 novembre 2016,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, ainsi que l'ensemble des actes afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le **29 DEC. 2016**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 103/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Demande d'aide européenne pour l'assistance technique FEDER-ATI Approche Territoriale Intégrée.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui a défini la géographie prioritaire et identifié le quartier prioritaire des Escanoux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et le quartier prioritaire du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Esprit,

Vu le règlement (UE) n° 1301/2013 du Parlement Européen et du conseil du 17 décembre 2013, relatif au fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » 'article 1388 bis du code général des impôts pour l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),

Vu l'appel à projet « Approches Territoriales Intégrées » (ATI) lancé par le Conseil régional le 23 décembre 2014,

Vu la délibération CR-15/03.582 du Conseil régional du 20/11/2015 approuvant la convention de délégation dans le cadre de l'ATI,

Considérant le programme opérationnel 2014-2020 au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi »,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission solidarité et politique de la ville du 28 novembre 2016,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande d'aide européenne pour l'assistance technique FEDER ATI Approche Territoriale Intégrée du Gard Rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 104/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Subvention association Gestuelle.

Vu la demande de subvention présentée par l'association Gestuelle pour la réalisation d'un film « petites danses insolites »,

Considérant la volonté de soutenir les actions de sensibilisation à la problématique du handicap,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Gestuelle.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

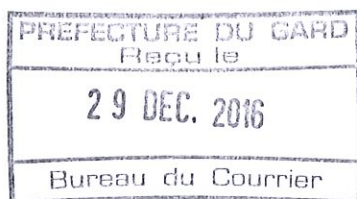
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le **29 DEC. 2016**





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 105/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Subventions aux associations sportives.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2013 relative aux modalités d'attribution des subventions,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2016, portant adoption du budget primitif 2016,

Considérant que le budget primitif 2016 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Sport du 06 octobre 2016,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions conformément à la liste d'associations ci-après :
 - 1.000€ au Comité des Fêtes de Salazac,
 - 1.000€ à l'Association Football-Club-Bagnols-Pont,
 - 1.000€ à l'Association- Sport-Automobile-Rhône-Cèze.

Ces sommes seront imputées sur le budget 2016, au compte 6574.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 106/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Définition et inventaire ZAE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),

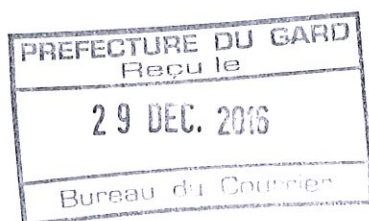
Considérant que notre EPCI sera seul compétent à compter du 01/01/2017, en matière de gestion du foncier et de l'immobilier d'entreprise,
Considérant qu'il convient de dresser un inventaire des zones d'activités économiques du territoire,
Considérant qu'il est donc nécessaire d'adopter une définition précise d'une zone d'activités économiques,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission développement économique du 23 novembre 2016,

Le conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition) :

- d'adopter la définition de la zone d'activités économiques suivante :
 - elle a une vocation économique mentionnée dans un document d'urbanisme ;
 - elle a un minimum de superficie de 4 ha et une cohérence d'ensemble (des zones économiques à proximité par exemple) ;
 - c'est un regroupement de plusieurs entreprises/établissements ;
 - c'est le fruit d'une opération d'aménagement ;
 - c'est la traduction d'une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné : prévision d'investissement, achat de foncier, travaux des voiries et réseaux divers (VRD), fonctionnement (entretien, animation avérés) ;
 - elle dispose d'une voirie et d'une entrée dédiée.

- d'adopter l'inventaire des zones d'activités économiques suivant :
 - Zone René-Dumont à Saint-Alexandre
 - Zone de Bernon à Tresques
 - Zone de Sarcin à Connaux
 - Zone de Tésan à Saint-Laurent des Arbres (concession)
 - Zone de la Passadouire à Vénéjan
 - Zone de Berret à Bagnols-sur-Cèze
 - Zone de l'Ardoise à Laudun-l'Ardoise

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 107/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Mise à disposition d'agents auprès de la Société NICOLLIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008.580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu la demande de la Société NICOLLIN qui sollicite le renouvellement de la mise à disposition des 6 agents pour la réalisation des prestations de collecte des ordures ménagères et collecte sélective des déchets recyclables,

Considérant que cette question a été présentée au Comité technique du 8 novembre 2016,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de mettre 6 agents à disposition auprès de la Société NICOLLIN à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 1 an,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

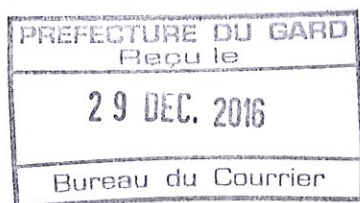
Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 108/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Vu l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, indiquant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

Vu les dispositions contenues aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail, précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Considérant que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche,

Vu l'avis favorable du CHSCT en date du 3 novembre 2016,

Le Conseil Communautaire décide, l'unanimité :

- de s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre de Gestion qui fera le lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL,
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche,
- de solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL et à recevoir la subvention allouée. Cette subvention correspondra à la valorisation sur la base de 160 € par jour et par agents ayant travaillé sur le dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

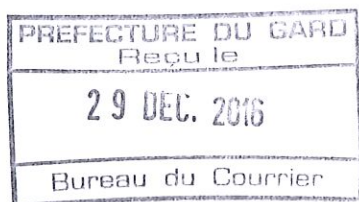
Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 109/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) avec le Centre Départemental de Gestion du Gard.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard en date du 17 juin 2016, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention du Service de Prévention des Risques Professionnels,
Vu l'avis favorable du CHSCT en date du 3 novembre 2016,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion,
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 110/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Plan de résorption de l'emploi précaire : prolongation jusqu'au 13 mars 2018.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre la discrimination et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération des agents,

Vu le recensement des agents contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire » présenté dans un rapport soumis au Comité Technique du 8 novembre 2016,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention) :

- d'approuver le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la collectivité ci-dessous :

**AGENTS AYANT 4 ANS D'ANCIENNETE
AU 31 MARS 2013 (OU CDI)**

N°	Cat	H ou F	Cadre d'emplois	Fonctions	Date 1 ^{er} contrat	Inscription au plan pluriannuel OUI/NON	Ancienneté acquise au 31/03/2013	Si OUI : mode d'accès envisagé et année de recrutement sur l'emploi titulaire jusqu'au 12/03/2018	
								Sélection professionnelle	Recrutement réservé
1	B	H	CDI au 13/03/2012 Assistant Enseignement Artistique Filière Culturelle	Professeur de Musique	01/10/1999	OUI		2017	
2	B	F	CDI au 13/03/2012 Assistant Enseignement Artistique Filière Culturelle	Professeur de Musique	01/09/2009	OUI		2017	
3	C	F	CDI au 31/03/2011 ASEM Filière Médico-Sociale	ASEM	23/10/2007 (Associatif) 01/01/2009 (Communes Valcécéard)	OUI		2017	
4	B	F	CDI au 31/03/2011 Infirmière Cadre de Santé Filière Médico- Sociale	Adjointe à la Coordinatrice	23/08/2004 (Associatif) 01/01/2009 (Communes Valcécéard)	OUI		2017	
5	C	F	CDI au 01/01/2012 Adjoint Administratif Filière Administrative	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	01/01/2012	OUI			2017

**AGENTS AYANT ACCOMPLI AU MOINS 2 ANS
ENTRE LE 31 MARS 2009 ET LE 31 MARS 2013**

N°	Cat	H ou F	Cadre d'emplois	Fonctions	Date 1 ^{er} contrat	Inscription au plan pluriannuel OUI/NON	Ancienneté acquise au 31/03/2013	Si OUI : mode d'accès envisagé et année de recrutement sur l'emploi titulaire jusqu'au 12/03/2016	
								Sélection professionnelle	Recrutement réservé
1	C	F	Adjointes animations	Agent d'animation mutualisé BAGNOLS SUR CEZE	01/07/2008	OUI	3A-6M 22J	-	2017-

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 111/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Modification du tableau des effectifs.

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2017 en tenant compte :

- de la reprise en régie directe du multi-accueil d'Orsan,
- de l'intégration du personnel du multi-accueil de Saint-Laurent des Arbres et de certains agents administratifs suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise,
- de l'intégration de l'ensemble du personnel du SITDOM du Gard Rhodanien suite à sa dissolution,
- de la pérennisation de postes.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

1. de créer les postes de titulaires suivants :

- 5 postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe à temps complet
- Pour la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise :*
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} Classe à temps complet
- Pour le multi-accueil « Les Mini-Pousses » de Saint-Laurent des Arbres :*
- 2 postes d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet
 - 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} Classe à temps complet
 - 4 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps complet
- Pour le SITDOM du Gard Rhodanien:*
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
 - 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 4 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
 - 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet
 - 4 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet

2. de créer les postes de non titulaires :

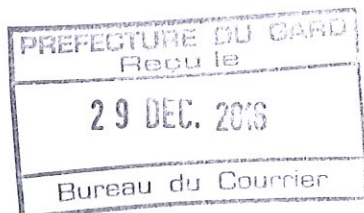
- Pour le multi-accueil « Les Mini-Pousses » de Saint-Laurent des Arbres :*
- 1 poste d'apprentie en formation Educateur de Jeunes Enfants
- Pour le multi-accueil « La Parade des Bambins d'Orsan » :*
- 3 postes d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
 - 6 postes d'Auxiliaire de Puériculture à temps complet
 - 8 postes d'Adjoint Technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 28 h
 - 1 poste d'apprentie en formation Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
- Pour le SITDOM du Gard Rhodanien:*
- 2 postes de rédacteur à temps complet
 - 1 poste de technicien à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet

- 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à 28h hebdomadaires
- 1 poste d'emploi d'avenir à temps complet

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget 2017.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016



Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 112/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 modifié relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 16/2012 du 17 décembre 2012 créant deux emplois de Directeur Général Adjoint des Services,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

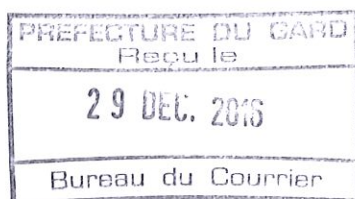
Considérant que ces conditions de seuil s'appliquent en reposant sur la combinaison de trois critères : le champ de compétences de l'établissement, le budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} janvier 2017, un nouvel emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des EPCI de plus de 40 000 habitants.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 113/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Adhésion de la commune de Laudun l'Ardoise au Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze (AB Cèze).

Vu la demande de la commune de Laudun l'Ardoise,
Vu la délibération 39/2014 de la Communauté d'agglomération du 29 avril 2014 sur l'extension territoriale de la compétence « gestion des cours d'eau » au sein du comité syndical du SM AB Cèze,

Considérant que la Communauté de communes du Gard rhodanien exerce la compétence « gestion des cours d'eau » au sein du syndicat AB Cèze pour ses communes membres,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Aménagement du Territoire du 29 novembre 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter l'extension du périmètre d'intervention du syndicat AB Cèze à la commune de Laudun l'Ardoise.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016



Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 114/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Rapport d'activité 2015 sur le service d'élimination des ordures ménagères.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets joint en annexe,

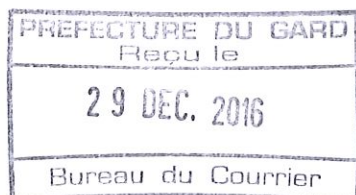
Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, en application des articles L.2224-5 et L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, est destiné à l'information des usagers par présentation à l'assemblée délibérante de notre établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission environnement du 19 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport 2015 sur le service d'élimination des ordures ménagères joint en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°115/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Demande de subvention auprès de l'ADEME concernant l'étude sur la tarification incitative.

Considérant que l'Agglomération du Gard rhodanien en partenariat avec le SITDOM est lauréate du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage,

Considérant qu'une des actions à engager par les deux collectivités est la réalisation d'une étude sur la tarification incitative. Cette étude comprendra deux phases :

- o une 1^{ère} phase de diagnostic du Service Public de Gestion des Déchets,
- o une 2^{nde} phase de préparation du montage retenu.

Elle devra présenter les résultats suivants :

- o un état zéro du SPGD, déjà renseigné en partie par le PLPD et les différents appels à projets en cours (Eco Emballages, Eco folio) ;
- o des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- o un plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi, avec les conséquences techniques, financières et organisationnelles de ce passage à la tarification incitative.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Environnement du 10 mars 2016,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :,

- d'autoriser le Président à demander un soutien d'un montant de 23 100 € HT auprès de l'ADEME sur un budget prévisionnel de 33 000 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 116/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.

Vu l'article 1521-III du Code général des impôts permettant aux groupements de communes qui ont instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'exonérer, en 2017, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux qui ont mis en place leur propre service de collecte des ordures ménagères ou qui ne bénéficient pas de conteneurs à ordures ménagères, figurant ci-dessous :

Commune de Laudun- L'Ardoise

ENTREPRISES	ADRESSES	SECTIONS CADASTRALES
ACTEMIUM	Rue Louis Néel	AO 22
AMT	385 Rue François Rabelais	
AGUILERA Andrée	RN 580 - Route de Bagnols	AT 35
APAVE	280 Rue Paul Sabatier	
ARCELOR MITTAL	ZI de l'Ardoise	
ARDOISE LAVAGE	1525 Rte de Bagnols	
ARLAUD	Rue Louis Néel	AO 18
BALLAY	Rue Pal Sabatier	AS 51
BERLIDON	100 Rue Paul Sabatier	AS 55/56/57
BLANCHEDAN ET HILAIRE	1525 Rte de Bagnols	
BONINO	RN 580 - Route de Bagnols	AT 98/99
CAM	675 RN 580 - Route de Bagnols	AS 27
CDIE	795 Route de Bagnols – ZI l'Ardoise	AS 23

CEGELEC	Rue Louis Néel	AO 22
CEVA LOGISTIC	Route du Port	AX 22
CHA	RN 580 - Route de Bagnols	AS 21
Château Saint Mauricec Les caves du nizon	RN 580	BA 07
CHAUDIERE	RN 580 - Route de Bagnols	AS 6
CHRONOCOUP	1590 Route de Laudun	
CIMAT	ZI L'Ardoise BP 6	AS 88
CIMAT SARTEC	Rue François Rabelais	AX 5
CMA	RN 580 - Route de Bagnols	AS 21
Conseils et Assistances	Rue Paul Langevin	AX 24
Covalence consulting	Impasse jean Perrin	
CLIPEC	675 Rte de Bagnols	
DEM	560 rue Paul SABATIER	AS 54
DIASUD	1590 route de laudun	
DOMAINE ST JOSEPH	435 Rue Rabelais	
EAI	280 Rue Paul Sabatier	AS 32
EUROSCRIPT Amplexor	Rue Louis Néel	AO 22
FERROPEM	Grange de Vouland	BB 15
EVENT PODIUM	ZI L'Ardoise – Rue Paul SABATIER	
FM LOGISTIC	Lieu-dit Rossignac – PRAE Lavoisier	BB 32
GAP TOYOTA	RN 580 – 850 Route de Bagnols	AS 37
GECO INGENIERIE	Le Clavelet – Port Fluvial	
GCC	RN 580 – 515 Route de Bagnols	AS 174
H2O Pompes Système SCI RDE	1525 RN 580 - Route de Bagnols	AO 7

IN COTECH	Route du Port	AX 22
IAS	45 Rue Louis Pasteur	
INEO ANC	400 rue Henri Moissan	
INGERTEC DERICHEBOURG		
JCD AUTOMOBILES	RN 580 - 1525 Route de Bagnols	AO 7
LE BON COIN	30 Rte de Bagnols	
LAFARGE	1525 Rte de Bagnols	
L'ART DU MEUBLE	RN 580 - Route de Bagnols	AS 11
LA FORGE	RN 580 - Route de Bagnols	AS 81
LAFONT MAINTENANCE	ZI L'Ardoise	AS 33/35
L'ANEX	Rte du Port – Port de plaisance	
LAVAGE AUTO VAPEUR	1075 Rte de Bagnols	
LES MIMOSAS	Rue Louis Néel	AS 52
MAGILINE	RN 580 - Route de Bagnols	AS 13
METTALERIE LA FORGE	725 rte de Bagnols	
MAINCO	Rue Paul Sabatier	AS33/34
MAINTENANCE SERVICE	RN 580 - Route de Bagnols	BA 36
MECA VITI	601 Rue de Boulogne	BV 181
MENDES	Rue Paul Sabatier	AS 48
ROUBAUD Jean-Claude	Rue Paul Sabatier	AS 60
ORYS	RN 580	
OWENS CORNING	335 Rue Henry Moissan	AR 23
PERRIN SPE	Rue François Rabelais	AX 3
PLANETE SECURITE	RN 580 – 1075 Route de Bagnols	AS 12

PORT 2	Route du Port – Port de Plaisance	AR 16
PORT MIDI	ZI de l'Ardoise	
PROJET PISCINE	RN 580 - Route de Bagnols	AS 14

ENTREPRISES	ADRESSES	SECTIONS CADASTRALES
REEL	285 Rue Paul Sabatier	AS 58
ROBATEL INDUSTRIE	RN 580 – 1575 Route de Bagnols	AO 5
ROBIVAL	30 IMPASSE Jean Perrin	AS 92
ROUMEAS EURODOC	Rue Louis Néel	AO 22
ROUMEAS ET FILS	ZI L'Ardoise - Route de Bagnols	AT 98/99
ROUMEAS TP	1210 Rte de Bagnols	AO 21
ROULEAS SERVICES	ZI de l'Ardoise	
ROURE FREDERIC	Le Clavelet – Port fluvial	
SADEMA	Route de Bagnols	AS 28
SCI CHORQUES TRIOLA	ZI de l'Ardoise	
SCI ENTREPOTS DE L'ARDOISE	ZI de l'Ardoise	
SCI EAU TRAVAIL AMT	385 rue François Rabelais	
SCI LE BOIS DE JONQUEYROLLES	1590 Route de Laudun	AV 7
SCI MISTRAL 30	RN 580 - Route de Bagnols	AS 26
SCI NUCA Planète sécurité	RN 580 – 1075 Route de Bagnols	AS 12
SCI SAMPEN TECHNIMAT	985 Route de Bagnols	
SCI O'TONOME AMT	385 rue François Rabelais	

SCI DUROU ROUMEAS	420 Rue Paul Sabatier	
SCI 2BGR SEIPI	1 Impasse Jean Perrin	
SCI GHISFAB Study métal	ZI de l'Ardoise – Rue Paul Sabatier	
SCI LORETTE seipi	1 Impasse Jean Perrin	
SCI COJEVI	ZI de L'Ardoise	
SEIPI	1 Impasse Jean Perrin	
SIBER	87 Impasse Jean Perrin	AS 39
SODI VEOLIA	360 Rue Paul Sabatier	
STUDY METAL	ZI de l'Ardoise	
SUD INFORMATIQUE	640 Rue Jean Vilar – 14 immeuble Le Vilar	
SMTS	Impasse Perrin	AS 47
SOULIER	RN 580 - Route de Bagnols	AS 16
Station service PANETI	RN 580 - Route de Bagnols	AS 37
TECHNI MAT INDUSTRIE	RN 580 – 985 Route de Bagnols	AS 15
TEYSSIER MENUISERIE	1525 Route de L'Ardoise	AS 17
SODITECHNISUD	Rue Paul Sabatier	AS 29
TP DAUMAS Alain et fils	Chemin de la garrigue	AV 110
TRIOLA	Impasse Jean Perrin	AS 43/44/46
VIALA DEMENAGEMENT	1525 Route de L'Ardoise	AS 17
VB Pub	ZI de L'Ardoise	
VKP	1525 Rte de Bagnols	
SEMATEC	420 Rue Paul Sabatier	
SCI PRADELLE SIBER	87 impasse Jean Perrin	
SCI les Ardoises VKP	1525 Rte de Bagnols	

Commune de Pont-Saint-Esprit

ENTREPRISES	ADRESSES	SECTIONS CADASTRALES
CHARPENTIER	Place du Port	BK 80 et 188
CHAUSSON MATERIAUX	Quartier Ventabren	AZ 24, 55 et 56
MONSIEUR BRICOLAGE	ZA Porte Sud	AL 277
SCI BESTEL	47, avenue du Général de Gaulle	BL 204
SCI SOLEIL	45B, avenue du Général de Gaulle	BL 363
SCI SAM ET TOUTOUNE BERNARD SEU	409 Avenue Kennedy	

Commune de Bagnols-sur-Cèze

ENTREPRISES	ADRESSES	SECTIONS CADASTRALES
CARREFOUR MARKET	Route de Nîmes	BO 183, 284 et 315
BUT	Route de Nîmes	BV 82
WELDOM	Avenue de la Mayre	

Commune de Saint-Nazaire

ENTREPRISES	ADRESSES	SECTIONS CADASTRALES
Montane denis – Maçonnerie	74 Chemin de la Cazelle	
MARINO	Chemin de la Landrale	A 353

Autres

SCI DOU and TI	Quartier Les combes 84 840 LAMOTTE DU RHONE	
SCI CHARLISE	4 rue de l'Agne 30 200 BAGNOLS SUR CEZE	
GIOCANTI TRANSPORT	Port fluvial de l'Ardoise 30290 LAUDUN L'ARDOISE	
MAINCO	Parc d'activité porte sud – Avenue Général de Gaule 30130 PONT ST ESPRIT	
SAS AXIS – Les Mousquetaires – Intermarché SAS GARILLON	Rte de Barjac 30630 CORNILLON	
BRUNO BERTOLI	Ebénisterie d'Art Route de Valliguière 30126 TAVEL	

Campings et gros producteurs

NOMS	ADRESSES	
CAMPING LES CIGALES	Route de St Martin 30760 AIGUEZE	
CAMPING LA ROQUETTE	Quartier la Roquette 30760 AIGUEZE	
CAMPING A LA FERME / LE GALINIER	30760 AIGUEZE	
CAMPING LA COQUILLE	Route de Carmignan 30200 BAGNOLS SUR CEZE	
CAMPING LES GENETS D'OR	Route de Carmignan 30200 BAGNOLS SUR CEZE	

CAMPING LES BERGASSONS	32Chemin du Ravin 30200 CHUSCLAN	
CAMPING LE VIEUX VERGER	Avenue des platanes 30330 CONNAUX	
CAMPING LES AMARINES 2	La Vérune 30630 CORNILLON	
CAMPING LES LIBELLULES	Saint Gély 30630 CORNILLON	
CAMPING LOU VALAGRAN	Saint Gély 30630 CORNILLON	
AIRE NATURELLE LA SARAILLÈRE	Route du Frigoulet 30630 GOUDARGUES	
CAMPING LA GRENOUILLE	2 Avenue du Lavoir 30630 GOUDARGUES	

CAMPING LE SAINT MICHELET	Route du Frigoulet 30630 GOUDARGUES	
CAMPING LA GAMBIONNE	Route d'Uzès 30630 GOUDARGUES	
CAMPING LE MAS DE ROME	Le mas du Rome 30630 GOUDARGUES	
CAMPING LA VALLEE VERTE	Route de Donnât 30200 LA ROQUE SUR CEZE	
CAMPING LES CASCADES	Route de Donnât 30200 LA ROQUE SUR CEZE	

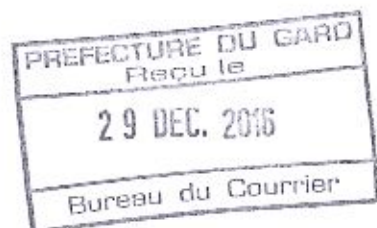
CAMPING LE DOLIUM	Route de St Victor La Coste 30290 LAUDUN L'ARDOISE	Changement de nom et propriétaire
CAMPING LE MAS DE LINDE	Hameau de Linde 30630 MONTEMPS COMPLETLUS	N'est pas sur le territoire de l'agglomération
CAMPING DU MOULIN	Chemin des Moulins 30630 MONTEMPS COMPLETLUS	
CAMPING LES ACACIAS	Le boulevard 30630 MONTEMPS COMPLETLUS	
AIRE NATURELLE DES GORGES DE LA CEZE	Le boulevard 30630 MONTEMPS COMPLETLUS	
CAMPING LES CERISIERS	30360 MONTEMPS COMPLETLUS	
CAMPING DU PETIT BOIS	Chemin du Petit Bois 30130 PONT ST ESPRIT	Cessation activité
CAMPING LA PLAGE	Le Coureau 30630 ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	

CAMPING LE PRE MALON	30330 ST ANDRE D'OLERARGUES	Cessation activité
CAMPING LE BON SOLEIL	Rn 86 30200 ST NAZAIRE	
CAMPING LE PEYROLAIS	Route de Barjac 30760 ST JULIEN DE PEYROLAS	

CAMPING LES ACACIAS	90 Route de Barjac 30130 ST PAULET DE CAISSON	
CAMPING LES OLIVIERS	107 Chemin Tête Grosse 30130 ST PAULET DE CAISSON	Cessation activité
CAMPING DE CABARESSÉ	30760 SALAZAC	
BOULANGERIE	2 place de la Mairie 30630 GOUDARGUES	C 265
BOULANGERIE	15 Quai de la Fontaine 30630 GOUDARGUES	C 129
CAFE	1 Rue de l'Ecole 30630 GOUDARGUES	C 390 – 755
CAFE	7 Quai de la Fontaine 30630 GOUDARGUES	C 126
CAFE	8 Quai de la Fontaine 30630 GOUDARGUES	C 206
RESTAURANT	17 Quai de la Fontaine 30630 GOUDARGUES	C 130
RESTAURANT	Avenue du lavoir 30630 GOUDARGUES	C 184
RESTAURANT	8 Avenue de l'Ecluse 30630 GOUDARGUES	C 224
RESTAURANT	12 Quai de la Fontaine 30630 GOUDARGUES	C 204
RESTAURANT	2 avenue de l'Ecluse 30630 GOUDARGUES	C 197

RESTAURANT	14 Quai de la Fontaine 30630 GOUDARGUES	C 812
RESTAURANT	7 Place de la Mairie 30630 GOUDARGUES	C 498
RESTAURANT	16 Avenue de l'Ecluse 30630 GOUDARGUES	C 236
PIZZAS A EMPORTER	Route du Frigoulet 30630 GOUDARGUES	C 122
TABLES D'HOTES	La Bastide 30630 GOUDARGUES	F 802

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 117/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : DM N°1/2016 – Budget Principal – Budget annexe ZA Bernon – Budget Annexe ZA René Dumont.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires,

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- d'approuver les décisions budgétaires modificatives ci-dessous :

Budget principal : (5 oppositions, 2 abstentions)

Section fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 014 – article 739113 fonction 01 :	- 1 316 554,00 €
- Chapitre 014 – article 73928 fonction 01 :	+ 1 316 554,00 €
- Chapitre 014 – article 739113 fonction 01:	- 11 714 680,00 €
- Chapitre 014 – article 73921 fonction 01 :	+ 11 714 680,00 €
- Chapitre 014 – article 73922 fonction 01 :	- 89 263,00 €
- Chapitre 014 – article 7419 fonction 01 :	+ 89 263,00 €
- Chapitre 65 – article 6554 fonction 812 :	- 5 060 824,00 €
- Chapitre 65 – article 65548 fonction 812 :	+ 5 060 824,00 €
- Chapitre 67 – article 6718 fonction 020 :	+ 115 002,00 €
- Chapitre 67 – article 673 fonction 020 :	+ 10 000,00 €

Recettes

- Chapitre 75 – article 758 fonction 020 :	+ 115 002,00 €
- Chapitre 013 – Article 6419 :	+ 10 000,00 €

Section investissement

Dépenses

- Chapitre 905 – article 2031 :	+ 120,00 €
- Chapitre 20 – article 2031 :	- 120,00 €
- Chapitre 907 – article 2188 :	+ 70 000,00 €
- Chapitre 21 – article 2188 :	- 70 000,00 €

Budget annexe ZA Bernon : (2 abstentions)

Section fonctionnement

Recettes

- Chapitre 70 – article 7015 :	- 60 000,00
- Chapitre 042 – article 71355 :	+60 000,00

Section Investissement

Dépenses

- Chapitre 001 Solde d'exécution reporté :	+ 55 743,00
- Chapitre 040 – article 3355 :	+ 60 000,00

Recettes

- Chapitre 10 – Article 1068 :	+ 55 743,00
- Chapitre 16 – article 1641 :	+ 60 000,00

Budget annexe ZA René Dumont : (2 abstentions)

Section fonctionnement

Recettes

- Chapitre 70 – article 7015 : - 60 000,00
- Chapitre 042 – article 71355 : +60 000,00

Section Investissement

Dépenses

- Chapitre 040 – article 3355 : + 60 000,00

Recettes

- Chapitre 16 – article 1641 : + 60 000,00

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 118/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à des entreprises exonérées.

Considérant que le conseil communautaire a, par délibération en date du 12 octobre 2015, exonéré du règlement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères un certain nombre d'entreprises ne bénéficiant pas du service de collecte des ordures ménagères,
Considérant que les services fiscaux du Gard ont taxé à tort l'entreprise :

- AXIS, propriétaire de locaux commerciaux sur la commune de Cornillon qui loue ses locaux à l'entreprise SAS Garillon, pour l'année 2015 : 1 598,00 € et pour l'année 2016 : 1 502,00 €,

Considérant que les services fiscaux ne peuvent dégrever ces entreprises au motif que la Communauté d'Agglomération a perçu l'intégralité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de rembourser à la société AXIS, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les exercices 2015 soit 1 598,00€ et 2016 soit 1 502,00 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.

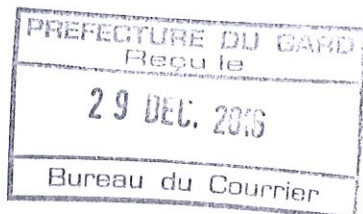
Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 119/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Autorisation engagement 25% - Dépenses investissement.

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil municipal (par extension, aux communautés d'agglomération, du Conseil communautaire), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2016, qui s'élèvent à 7 174 908,64 € (non compris le chapitre 16),

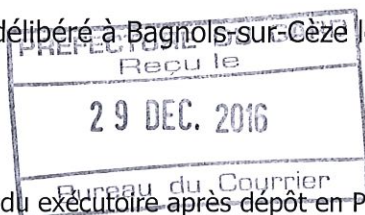
Le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 oppositions, 2 abstentions) :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2016, comme suit :

	CHAPITRES	Prévu	25%
Etudes	20	61 339,45	15 334,86
Fonds de concours	204	3 505 093,20	876 273,30
Constructions hors programmes	21	832 578,16	208 144,54
Immos en cours hors programmes	23	699 554,50	174 888,63
Multi Accueils Créations	901	17 630,35	4 407,59
Maison Multi Loisirs Verts	903	600 196,00	150 049,00
Sentiers randonnées	904	123 187,14	30 796,79
Déplacements doux	905	16 033,84	4 008,46
Collecte traitement ordures ménagères	907	79 600,00	19 900,00
	TOTAL	5 935 212,64	1 483 803,16

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publié le

29 DEC. 2016

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 120/2016 du Conseil communautaire Séance du 12 décembre 2016

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 61
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille seize, le douze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Antonio RUBIO, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Vincent POUTIER à Catherine EYSSERIC, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Daniel MOUCHETANT à Catherine CHANTRY, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD, Dominique ASTORI à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Anne-Marie AYMERIC-TULIPANI, Patrice PRAT, Christiane GONDARD, Jacques BERTOLINI.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE.



Objet : Contrat de bail emphytéotique consenti par la commune de Saint-André de Roquepertuis portant sur la mise à disposition de l'ancienne école à réhabiliter en Maison d'Accueil Multi Loisirs Verts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 11 avril 2012 qui approuve le projet de réhabilitation des anciennes écoles de Saint-André de Roquepertuis en Maison d'Accueil Multi Loisirs Verts,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Aménagement du Territoire du 29 novembre 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Commune de Saint-André de Roquepertuis en vue de la réhabilitation de l'ancienne école en Maison d'Accueil Multi Loisirs Verts, selon les caractéristiques présentées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Commune de Saint-André de Roquepertuis.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 12 décembre 2016.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 13 décembre 2016

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publié le

29 DEC. 2016